

RCS : LYON  
Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2009 B 05549  
Numéro SIREN : 562 038 893  
Nom ou dénomination : BAYER SAS

Ce dépôt a été enregistré le 21/07/2020 sous le numéro de dépôt B2020/021138

**GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE** .....  
..... **DE LYON**

Date : 21/07/2020

**DEPOT DES COMPTES ANNUELS**

n° de dépôt : **B2020/021138**  
n° de gestion : **2009B05549**  
n° SIREN : **562 038 893 RCS Lyon**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Lyon certifie avoir procédé le 21/07/2020 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

BAYER SAS  
16 Rue Jean-Marie Leclair 69009 LYON

**date de clôture : 31/12/2019**

**Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.**

Concernant les évènements RCS suivants :  
**Dépôt des comptes annuels**



Désignation de l'entreprise : SAS B A Y E R S.A.S Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois\* 12

Adresse de l'entreprise 16 Rue Jean Marie Leclair 69266 Lyon cedex 09 Durée de l'exercice précédent\* 12

Numéro SIRET\* 5 6 2 0 3 8 8 9 3 0 0 6 5 6

Nçant  \*

				Exercice N clos le,		N-1		
				31122019		31122018		
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 4		
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
		Frais de développement *	CX	CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	340 568 891	92 766 714	247 802 177	268 123 448
		Fonds commercial (1)	AH	AI	204 099 644	49 176 815	154 922 829	158 208 829
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK				
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO	29 305 077	2 209 522	27 095 555	27 396 531
		Constructions	AP	AQ	174 684 914	110 559 414	64 125 499	63 660 261
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	189 608 377	157 721 410	31 886 966	29 465 619
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	31 129 852	24 128 308	7 001 544	6 361 511
		Immobilisations en cours	AV	AW	13 619 240		13 619 240	14 694 436
		Avances et acomptes	AX	AY				
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (7)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT				
		Autres participations	CU	CV	1 013 169 003	53 859 726	959 309 277	957 237 277
		Créances rattachées à des participations	BB	BC				
		Autres titres immobilisés	BD	BE				
		Prêts	BF	BG	9 328 816		9 328 816	8 760 020
		Autres immobilisations financières*	BH	BI	643 565		643 565	606 479
<b>TOTAL (II)</b>		BJ	BK	2 006 157 384	490 421 912	1 515 735 471	1 534 514 415	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	92 862 554	769 078	92 093 475	86 356 560
		En cours de production de biens	BN	BO				
		En cours de production de services	BP	BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS	185 374 770	929 849	184 444 920	168 016 209
		Marchandises	BT	BU	32 585 353	584 220	32 001 133	28 080 599
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	376 853		376 853	708 299	
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	151 608 694	1 015 178	150 593 516	116 978 131
		Autres créances (3)	BZ	CA	35 131 970		35 131 970	46 136 891
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC				
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD	CE				
Disponibilités		CF	CG				160 135	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	2 611 986		2 611 986	2 405 420	
	<b>TOTAL (III)</b>	CJ	CK	500 552 184	3 298 327	497 253 856	448 842 247	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN	CO	29 373		29 373	17 427	
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b>		CO	IA	2 506 738 942	493 720 240	2 013 018 702	1 983 374 091	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	(3) Part à plus d'un an		CR	
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :		Créances :				

COPIE CERTIFIÉE  
CONFORME

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS B A Y E R S.A.S		Néant	<input type="checkbox"/>	*
				Exercice N	Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : ..... 112 539 893 .....)	DA	112 539 893	112 539 893		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	799 432 237	799 432 237		
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK )	DC				
	Réserve légale (3)	DD	11 308 453	11 308 453		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE				
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1 )	DF				
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ )	DG				
	Report à nouveau	DH	89 724 356	93 926 555		
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	182 088 868	( 4 202 198)		
	Subventions d'investissement	DJ				
	Provisions réglementées *	DK	30 955	64 224		
	<b>TOTAL (I)</b>	DL	1 195 124 764	1 013 069 164		
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
Avances conditionnées		DN				
<b>TOTAL (II)</b>		DO				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	5 534 193	6 862 424		
	Provisions pour charges	DQ	163 387 634	184 419 110		
	<b>TOTAL (III)</b>	DR	168 921 828	191 281 535		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS				
	Autres emprunts obligataires	DT				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	61 127	19 994		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI )	DV	268 348 958	424 901 248		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	7 093			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	251 147 085	207 683 902		
	Dettes fiscales et sociales	DY	119 312 755	111 282 139		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ				
	Autres dettes	EA	9 509 903	34 462 468		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	542 720	642 914		
<b>TOTAL (IV)</b>	EC	648 929 644	778 992 667			
Ecarts de conversion passif*	(V)	ED	42 465	30 724		
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE	2 013 018 702	1 983 374 091			
RENVois	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B				
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C				
		1D				
		1E				
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF				
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	648 922 550	775 698 372			
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH					

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS B A Y E R S.A.S								Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N						Exercice (N - 1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	125 848 095	FB		FC	125 848 095	171 444 240	
	Production vendue	{ biens * services *	FD	1 019 998 093	FE	( 56 819 287)	FF	963 178 805	1 046 758 820
			FG	154 360 673	FH	67 806 196	FI	222 166 869	172 369 981
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	1 300 206 862	FK	10 986 908	FL	1 311 193 770	1 390 573 042	
	Production stockée*					FM	13 035 655	( 47 445 571)	
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO	92 456	61 344	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	76 355 860	16 963 724	
	Autres produits (1) (11)					FQ	56 129 762	56 270 455	
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>						FR	1 456 807 504	1 416 422 996
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	157 949 498	173 638 099	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	( 5 756 688)	( 5 518 796)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	696 452 113	722 384 973	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	( 5 771 396)	1 106 739	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	194 676 233	187 610 234	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	22 267 836	20 318 881	
	Salaires et traitements*					FY	128 415 648	130 849 258	
	Charges sociales (10)					FZ	67 507 271	71 854 290	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*			GA	21 161 958	21 709 594	
			- dotations aux provisions*			GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	2 286 638	3 801 473
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	39 008 207	53 662 292	
	Autres charges (12)					GE	2 830 182	3 241 067	
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>						GF	1 321 027 503	1 384 658 107	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>						GG	135 780 001	31 764 888	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*		(III)			GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*		(IV)			GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	68 003 140	41 526 576	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	886 300	68 740	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	9 498	129 134	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	2 194 249	6 205 208	
	Différences positives de change					GN	522 158	119 571	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
<b>Total des produits financiers (V)</b>						GP	71 615 346	48 049 231	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	321 029	18 969 510	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	2 178 927	895 870	
	Différences négatives de change					GS	496 313	63 530	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
<b>Total des charges financières (VI)</b>						GU	2 996 269	19 928 912	
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>						GV	68 619 077	28 120 318	
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>						GW	204 399 078	59 885 206	

Désignation de l'entreprise SAS B A Y E R S.A.S			Néant <input type="checkbox"/> *			
			Exercice N	Exercice N - 1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA	17 256 670	1 573 450	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB	14 484 407	18 551 575	
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC	14 031 726	505 853	
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>		HD	45 772 805	20 630 879	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	1 544 083	81 278	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF	14 043 701	22 361 113	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		HG	22 160 462	52 412 842	
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>		HH	37 748 248	74 855 234	
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>			HI	8 024 557	( 54 224 354)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	10 187 166	2 636 899		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	20 147 600	7 226 151		
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>			HL	1 574 195 656	1 485 103 106	
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>			HM	1 392 106 787	1 489 305 305	
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)</b>			HN	182 088 868	( 4 202 198)	
RENVVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO		
	(2)	Dont	produits de locations immobilières	HY	1 535 679	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP		
			- Crédit-bail immobilier	HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ	41 555 756	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK	318 537	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)		HX	170 088	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD		
	(9)	Dont transferts de charges		A1	332 324	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3	54 165 874	55 703 951
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4		
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives <b>A6</b> obligatoires <b>A9</b>				
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N			
			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
			Charges antérieures	Produits antérieurs		

**ANNEXE**

Le bilan avant répartition du résultat de l'exercice clos le 31.12.2019 présente un total de 2 013 018 702 Euros (1 983 374 091 Euros en 2018) et le compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégage un bénéfice net de 182 088 868 Euros (bénéfice de 4 202 198 Euros en 2018).

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01.01.2019 au 31.12.2019.

Les notes (ou les tableaux) N° 1 à 4.6, ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

# BAYER SAS - Exercice 2019

		INFORMATIONS	
SOMMAIRE - ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE DU 01.01.19 AU 31.12.19		N° paragraphe	N/A
<b>I - PRESENTATION DE LA SOCIETE / FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE</b>		<b>1</b>	
<b>II - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES</b>		<b>2</b>	
<b>III - NOTES SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT</b>			
Immobilisations incorporelles		3.1	
Immobilisations corporelles		3.2	
Immobilisations financières		3.3	
Stocks		3.4	
Echéances des créances et des dettes		3.5	
Produits à recevoir		3.6	
Charges à payer		3.7	
Charges et Produits constatés d'avance		3.8	
Etat des provisions		3.9	
Charges à répartir sur plusieurs exercices			N/A
Emprunts et dettes financières		3.10	
Composition du capital social		3.11	
Variation des capitaux propres		3.12	
Répartition du Chiffre d'Affaires par secteur d'activités		3.13	
Autres produits d'exploitation		3.14	
Charges et produits financiers		3.15	
Charges et produits exceptionnels		3.16	
Ventilation de l'impôt sur les bénéfices et intégration fiscale		3.17	
Avance aux dirigeants			N/A
Ecart de conversion sur dettes et créances libellées en monnaies étrangères		3.18	
<b>IV - ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS</b>			
Engagements financiers		4.1	
Accroissements et allègements de la dette future d'impôts		4.2	
Rémunérations des dirigeants		4.3	
Effectifs moyens		4.4	
Identité de la société consolidante		4.5	
Liste des filiales et participations		4.6	

**I.           PRESENTATION DE LA SOCIETE /  
FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE /  
EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE**

## 1. PRESENTATION DE LA SOCIETE / FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

### Présentation de la société

Bayer SAS est une société holding, filiale de Bayer Global Investments B.V. Elle occupe des fonctions stratégiques et contribue de façon importante à la recherche mondiale de Bayer CropScience.

La structure juridique de Bayer SAS regroupe :

- l'activité Crop Protection France
- l'activité Semences Grandes Cultures et Protection des Cultures dans le cadre de contrats de support commercial signés avec Monsanto SAS (à compter du 1er octobre 2019)
- le siège mondial de l'activité Environmental Science
- les centres de recherche & développement de La Dargoire et de Sophia Antipolis
- le centre mondial d'expertise en technologie des semences de Méréville
- les sites industriels de Villefranche-sur-Saône et de Marle-sur-Serre
- les fonctions de direction et certaines fonctions services pour les activités de Bayer en France.

Le département Crop Protection France est un acteur majeur sur le marché français de la protection des cultures. Il développe et commercialise des solutions, des services et savoir-faire dédiés pour répondre aux besoins de chacun de ses clients, dans une perspective de développement durable.

L'activité de Semences Grandes Cultures et de Protection des Cultures est assurée par la force de vente de la société qui agit en qualité d'agent pour le compte de Monsanto SAS afin d'assurer la vente et la distribution des produits concernés en France.

Le site industriel de Villefranche-sur-Saône est la deuxième plus importante usine de formulation de la division mondiale Bayer CropScience. Sur le site de Marle-sur-Serre, Bayer CropScience formule et conditionne également des produits phytopharmaceutiques pour l'agriculture, le jardin et les espaces verts, pour la France et le monde entier.

L'activité Environmental Science est présente sur les marchés professionnels et gère les produits et services destinés à la protection des espaces verts et à la lutte contre les ravageurs et les vecteurs de maladies.

### Faits caractéristiques de l'exercice

L'année 2019 a été marquée par les principaux événements suivants :

- La cession de la molécule Fenamidone s'est concrétisée le 13 novembre 2019 par une transaction avec Gowan Crop Protection Limited, dégagant un profit net de 11 M€ au titre de l'exercice 2019 (se référer au § 3.16).
- L'application de la loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole issue des États généraux de l'alimentation (EGalim) a porté sur les contrats signés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019. La politique commerciale et la comptabilisation des ventes de produits phytopharmaceutiques ont ainsi été adaptées afin de respecter cette nouvelle réglementation.

## **BAYER SAS - Exercice 2019**

- La société a appliqué l'ordonnance n°2019-697 du 4 juillet 2019 relative à la loi PACTE qui réforme le régime français de la retraite à prestations définies afin qu'il soit en conformité avec la directive européenne 2014/150/UE. Cette application a eu pour incidence le gel des droits des potentiels bénéficiaires du Cash Balance Plan générant un profit de 3,6 M€ au 31 décembre 2019.
- Les activités de la société sont soumises à un durcissement de l'environnement réglementaire qui aboutit à la prise en compte de nouvelles restrictions pouvant impacter nos états financiers. La révision annuelle du taux de la taxe sur les produits phytopharmaceutiques pour financer un fonds d'indemnisation des victimes professionnelles (loi n°2019-1446 de financement de la sécurité sociale) en est une illustration. Le taux a ainsi été revu à la hausse de 0,2% à 0,9% pour l'année 2019.
- Au 1er octobre 2019, les 75 salariés des équipes Commerciales et Marketing Semences Grandes Cultures et Protection des Cultures de Monsanto SAS ont accepté un transfert vers Bayer SAS. Des accords de support commercial ont été signés entre les deux sociétés afin de permettre à Bayer SAS d'agir en tant qu'agent et d'assurer la vente des produits concernés en France.

### **Evénements postérieurs à la clôture liés à des conditions existant à la clôture**

Aucun

### **Evénements postérieurs à la clôture non liés à des conditions existant à la clôture**

Entre le 31 décembre 2019 et la date d'arrêté des comptes annuels, est survenue une crise sanitaire du coronavirus (covid-19). A ce jour, et sur la base d'hypothèses de reprise de l'activité économique dans un horizon raisonnable sur l'exercice 2020, la Direction n'identifie pas d'incidence significative liée à cette crise sanitaire sur les états financiers de la société. Cet événement post-clôture n'est pas non plus de nature à remettre en question le principe de continuité d'exploitation de la société.

## **II. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES**

### **2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES**

Les comptes sociaux de Bayer SAS sont établis conformément aux règles et principes comptables généralement admis en France selon les dispositions du plan comptable général (Règlement ANC n°2014-03 relatif au PCG). Les conventions comptables d'établissement et de présentation des comptes sociaux ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité d'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Ils n'ont fait l'objet d'aucun changement de méthode comptable.

**Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :**

#### **A- IMMOBILISATIONS**

##### **A.1- Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Elles se composent de marques, procédés, droits de fabrication, brevets, logiciels, fonds commerciaux acquis par la société et d'un mali de fusion.

Le mali de fusion subit une dépréciation lorsque la valeur actuelle d'un ou plusieurs actifs sous-jacents auxquels une quote-part de mali a été affectée devient inférieure à la valeur comptable du ou des actifs précités, majorée de la quote-part de mali affectée. La valeur actuelle correspond à la valeur la plus élevée de la valeur vénale ou de la valeur d'usage.

En cas de cession/arrêt d'une activité, une quote part du mali de fusion est désinvestie et comptabilisée en charge. Cette quote-part est déterminée sur une base reflétant au mieux la part de l'activité cédée/arrêtée par rapport à l'ensemble ayant donné lieu à la constatation de ce mali.

Les fonds commerciaux historiques ne font l'objet d'aucun amortissement mais peuvent être dépréciés si leur valeur nette comptable devient inférieure à la plus faible des valeurs vénale et valeur d'utilité. Le cas échéant, une dépréciation est comptabilisée en premier lieu sur le mali correspondant aux sous-jacents d'actifs à déprécier et, s'il s'agit d'un groupe d'actifs incluant un fonds commercial, en priorité sur le fonds commercial.

Les logiciels sont amortis sur une durée de 5 ans et les brevets amortis sur 10 ans.

Les frais de recherche et développement sont enregistrés en charges lorsqu'ils sont encourus.

## A.2- Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production, à l'exception des immobilisations acquises avant le 31 décembre 1976 qui ont fait l'objet d'une réévaluation (décret n° 78-737 du 11 juillet 1978).

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire sur leur durée estimée d'utilisation. Lorsque, à l'intérieur d'une immobilisation déterminée, des éléments dissociables d'une valeur relative significative ont une durée d'utilisation prévue distincte de la durée d'utilisation de l'immobilisation elle-même, des composants spécifiques sont définis ; ces composants sont alors amortis sur la durée d'utilisation qui leur est propre. La base de calcul de l'amortissement est constituée par le coût d'acquisition diminué le cas échéant de la valeur résiduelle estimée à la fin de la durée d'utilisation prévue.

Le mali de fusion subit une dépréciation lorsque la valeur actuelle d'un ou plusieurs actifs sous-jacents auxquels une quote-part de mali a été affectée devient inférieure à la valeur comptable du ou des actifs précités, majorée de la quote-part de mali affectée. La valeur actuelle correspond à la valeur la plus élevée de la valeur vénale ou de la valeur d'usage. Le cas échéant, une dépréciation est comptabilisée en premier lieu sur le mali correspondant aux sous-jacents d'actifs à déprécier.

Certaines immobilisations corporelles ont également fait l'objet d'une déduction extra-comptable dans le cadre du dispositif de suramortissement mis en place par la loi Macron (loi n°2015-990 du 6 août 2015). Ce dispositif permet en effet d'amortir fiscalement 140% du prix d'acquisition des biens acquis, fabriqués ou pris en crédit-bail entre le 15 avril 2015 et le 14 avril 2016 et qui remplissent les conditions requises. L'excédent par rapport au prix d'acquisition étant déduit extra-comptablement, l'impact fiscal favorable apparaît sur la rubrique « Impôts sur les bénéfices ».

Les durées estimées d'utilisation sont définies pour chaque catégorie d'immobilisation. Toutefois, lorsqu'une durée spécifique ne peut être définie pour une immobilisation, les durées par défaut suivantes sont utilisées :

- Constructions	20 ans
- Mali de fusion sur constructions	10 ans
- Agencements et aménagement des constructions	10 ans
- Installations techniques	8/15 ans
- Matériels et outillages industriels	8 ans
- Autres immobilisations corporelles	Variables
- Matériel de transport	4 ans

## B - PARTICIPATIONS, AUTRES TITRES IMMOBILISES

Les titres de participation sont comptabilisés au bilan à leur coût d'acquisition.

Une dépréciation est constituée le cas échéant pour ramener la valeur des titres de participation au plus bas du coût d'acquisition et de la valeur d'utilité (appréciée sur la base d'un potentiel économique de la filiale ou de sa situation nette lorsque des business plans ne sont pas disponibles).

## **BAYER SAS - Exercice 2019**

Le cas échéant, lorsque les titres de participation représentent un actif sous-jacent du mali de fusion, la dépréciation est imputée en priorité sur le mali de fusion.

Une analyse systématique est réalisée dès lors que la quote-part des capitaux propres détenue par Bayer SAS est inférieure à la valeur des titres.

### **C - STOCKS**

Les matières premières, marchandises et approvisionnements sont comptabilisés au coût d'achat incluant les frais d'approche (transports, douanes) selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de revient de production comprenant les consommations et une quote-part de charges directes ou indirectes de production, les coûts de sous-activité étant exclus.

Les frais administratifs et les frais de recherche sont exclus de la valorisation des stocks, ainsi que les charges financières.

Lorsque la valeur brute déterminée dans les conditions énoncées ci-dessus est supérieure à la valeur de réalisation probable, une dépréciation est constituée pour le montant de la différence.

### **D - CREANCES**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est éventuellement constituée en fonction du risque de non recouvrement, apprécié au cas par cas.

Les dépréciations pour créances litigieuses sont classées dans le poste provisions pour risques et charges. Les dépréciations pour créances douteuses figurent en moins du compte client.

### **E -PROVISIONS REGLEMENTEES**

Un amortissement dérogatoire a été constaté sur la valeur fiscale pour l'installation de panneaux photovoltaïques de l'établissement de Sophia pour une valeur non significative.

Il n'y a pas d'autre amortissement dérogatoire comptabilisé à la clôture, l'amortissement fiscal étant égal à l'amortissement économiquement justifié (basé sur les durées d'utilités réelles).

### **F - OPERATIONS EN DEVISES**

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date d'opération ou d'engagement.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de clôture.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "écart de conversion".

Les pertes latentes de change font l'objet d'une provision pour risque en totalité.

Les pertes de change potentielles sur les contrats de couverture en cours à la clôture sont incluses dans la provision pour risque de change.

### **G – PROVISION ENGAGEMENT DE RETRAITES ET MEDAILLES DU TRAVAIL**

#### **G.1- Retraites**

##### **Engagements de retraite :**

Les engagements de retraite sont les suivants :

##### **Indemnité de Départ en Retraite (IDR) :**

Les droits sont définis en application de la Convention Collective Nationale de la Chimie. Cette indemnité est versée en une fois à tout salarié lors de son départ en retraite.

Le montant dépend de l'ancienneté acquise, sachant que l'ancienneté est calculée comme si l'intéressé était resté en fonction jusqu'à 65 ans en cas de départ entre 60 et 65 ans :

- 1 ½ mois du dernier salaire après 5 ans d'ancienneté
- 2 ½ mois du dernier salaire après 10 ans d'ancienneté
- 3 mois du dernier salaire après 15 ans d'ancienneté
- 4 mois du dernier salaire après 20 ans d'ancienneté
- 4 ½ mois du dernier salaire après 25 ans d'ancienneté
- 5 mois du dernier salaire après 30 ans d'ancienneté
- 6 mois du dernier salaire après 35 ans d'ancienneté
- 7 ½ mois du dernier salaire après 40 ans d'ancienneté

Il existe en sus de l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite, différents régimes de retraite complémentaires.

##### **Plan Cavdi :**

Le plan Cavdi est un système de retraite sur complémentaire (retraite dite « Chapeau »), versée aux bénéficiaires après leur départ en retraite dont les droits sont définis dans le règlement intérieur. Elle complète les retraites légales jusqu'à un pourcentage convenu de la moyenne des trois dernières années de rémunération. Ce plan ayant été fermé entre 1974 et 1979, seules les personnes embauchées avant ces dates de fermetures peuvent être bénéficiaires de ce plan.

## **BAYER SAS - Exercice 2019**

En application de la loi Fillon, la société a signé le 19 avril 2005 un contrat de retraite collective à prestation définie avec une compagnie d'assurance. Le contrat prévoit le transfert à la compagnie d'assurance de l'engagement de versement des rentes dès la date de liquidation effective de la retraite légale des ayant-droits.

Ces rentes donnent lieu au titre du contrat, à un transfert du risque viager auprès de la compagnie d'assurance. Seul le risque de revalorisation des rentes est conservé par la société.

### **Allocation de Retraite Supplémentaire (ARS) :**

L'ARS est une pension versée à partir du départ en retraite des salariés dont la rémunération a dépassé quatre fois le plafond de la Sécurité Sociale lors des trois dernières années de service. Le taux réel est de 3% entre six et dix années d'ancienneté lors du départ en retraite, auquel s'ajoutent 2% entre onze et quinze années d'ancienneté.

Il est à noter que les droits éventuels à la retraite Cavdi et les indemnités de départ à la retraite supérieures à 6/12 années de salaire sont déduits de l'engagement ARS lorsque ce dernier est supérieur. Dans le cas contraire, seuls les droits à la Cavdi et aux indemnités de fin de carrière sont retenus.

Les droits des potentiels bénéficiaires de l'ARS ont été gelés au 31 décembre 2010.

En application de la loi Fillon, la société a signé le 19 décembre 2007 un contrat de retraite collective à prestation définie avec une compagnie d'assurance. Les conditions sont les mêmes que celles du contrat de retraite du plan CAVDI.

### **Garantie de retraite des cadres dirigeants (GRCD) :**

La GRCD est une pension versée à partir du départ en retraite de la population cadre dirigeant.

### **Pension Plan :**

Le Pension Plan est une pension versée à partir du départ en retraite des cadres dirigeants ayant plus de 20 ans d'ancienneté dans le groupe. Ce plan ayant été fermé au 31 décembre 2009, seules les personnes embauchées avant cette date de fermeture peuvent être bénéficiaires de ce plan.

En application de la loi Fillon, la société a signé le 05 février 2001 un contrat de retraite collective à prestation définie avec une compagnie d'assurance. Les conditions sont les mêmes que celles du contrat de retraite du plan CAVDI.

### **Cash Balance Plan (CBP) :**

Le plan de retraite complémentaire, le Cash Balance Plan (CBP) a été signé le 30 Juin 2010 et est effectif depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2011.

Le CBP est une pension versée à partir du départ en retraite des salariés dont la rémunération a dépassé quatre fois le plafond de la Sécurité Sociale pendant 3 années consécutives.

En application de la loi Fillon, la société a signé le 20 Aout 2010 un contrat de retraite collective à prestation définie avec une compagnie d'assurance.

L'ordonnance n°2019-697 du 4 juillet 2019 relative à la loi PACTE a été appliquée au CBP pour mettre en conformité ce plan de retraite complémentaire avec la directive européenne 2014/150/UE du 16 avril 2014 qui rend obligatoire la portabilité des droits acquis pour la retraite. En conséquence, les droits des potentiels bénéficiaires du CBP ont été gelés au 31 décembre 2019 (se référer aux Faits caractéristiques de l'exercice).

### **Méthode utilisée :**

La société suit la recommandation 2013-02 du 7 novembre 2013 émise par le CNC, applicable par anticipation aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2013.

La méthode d'évaluation reste la méthode des unités de crédit projetées selon laquelle chaque période de service donne lieu à la reconnaissance d'une unité supplémentaire de droits à prestations. Un rapport actuariel décrit pour chaque plan les hypothèses actuarielles utilisées et le résultat de l'évaluation.

Des écarts actuariels sont calculés pour chaque plan de façon individuelle. Ils ne sont comptabilisés que s'ils excèdent un corridor de plus ou moins 10% du montant des engagements. La méthode est identique, qu'il s'agisse de gains ou de pertes actuariels.

Les éventuelles modifications de plan sont comptabilisées pour leur part en résultat et les rendements attendus des actifs sont valorisés avec le taux d'actualisation.

### **Principales hypothèses actuarielles :**

Les principaux taux et indices utilisés sont les suivants :

- taux d'actualisation : entre 0.4 % et 0.8% en fonction de la durée de chacun des plans
- taux d'inflation : 1,5 %
- taux d'augmentation salariale : 2,5 %
- taux de rendement attendu des actifs externes : identique au taux d'actualisation lorsque cela est applicable
- départ volontaire des salariés à la retraite dès lors qu'ils peuvent prétendre à leur retraite Sécurité Sociale à taux plein (i.e. 62 ans pour les non-cadres et 65 ans pour les cadres)
- taux de charges patronales : 49 % ou 50 % en fonction de la catégorie

Les tables de mortalité utilisées sont les tables TV/TD 2012-2014 avant le départ à la retraite pour l'ensemble des régimes ainsi que les tables TGF05 et TGH05 de l'Insee pour les régimes de capitaux (i.e. Indemnité de départ à la retraite et médailles du travail) et les tables prospectives générationnelles pendant la période de retraite uniquement pour les régimes de pension que constituent les dispositifs Cavdi, ARS, Pension et GRCD.

### **G.2- Médailles du travail**

Tous les salariés bénéficient d'une gratification d'ancienneté, à certaines dates anniversaires de leur embauche. A 15, 20, 25 et 30 ans d'ancienneté, cette gratification est d'un mois du dernier salaire. Elle passe à deux mois de salaires à 35, 38, 40, 43 ans et 3 mois de salaires à 48 ans d'ancienneté.

Le taux de charges patronales appliqué sur la base imposable est de 48%.

Une estimation de l'engagement correspondant est réalisée chaque année par la société d'actuaire, suivant la même méthodologie actuarielle et basée sur les mêmes hypothèses que les engagements de retraites à prestations définies.

### **H - PROVISIONS POUR RISQUES**

Des provisions pour risques sont comptabilisées au bilan à partir du moment où les critères suivants sont remplis :

- existence d'une obligation envers un tiers à la date de clôture,
- sortie de ressources certaine ou probable sans contrepartie au moins équivalente,
- possibilité d'estimer l'obligation avec une fiabilité suffisante.

D'une manière générale, chacun des litiges connus dans lesquels la société est impliquée a fait l'objet d'un examen à la date d'arrêt des comptes par la direction et après avis des conseils externes, le cas échéant, les provisions jugées nécessaires ont été constituées pour couvrir les risques estimés.

### **I - COMPTES CONSOLIDES**

Conformément à l'article L 233-17 et article R 233-15 du Code de commerce, la société est exemptée, en tant que mère de sous-groupe, d'établir des comptes consolidés et un rapport sur la gestion du groupe.

**III. NOTES SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE  
RESULTAT**

## BAYER SAS - Exercice 2019

### 3. NOTES SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 et dans le cadre de la transposition de la directive comptable européenne 2013/34/UE du 26 juin 2013, les dispositions des règlements ANC 2015-06 et 2015-07 s'appliquent en ce qui concerne la comptabilisation des malis techniques de fusion.

Ainsi et pour être en conformité avec ces règlements, le mali technique de fusion est ventilé afin d'affecter comptablement le mali de fusion sur le poste correspondant à chacun des actifs sous-jacents :

- immobilisations incorporelles : propriété intellectuelle (molécules), etc...
- immobilisations corporelles : terrains et bâtiments,
- immobilisations financières : titres de participation.

Au 31 décembre 2019, le mali de fusion est affecté comme suit :

Actifs sous-jacents du mali de fusion (en M€)	Affectation du mali au 01/01/2019	Sortie/ amortissement / dépréciation de mali 2019	Affectation du mali au 31/12/2019
<b>Actifs figurant dans les comptes des sociétés absorbées</b>			
Immobilisations incorporelles (fonds commerciaux)	58,3	-3,3	55,0
Immobilisations corporelles	36,3	-2,2	34,0
Immobilisations financières	239,6	0,0	239,6
<b>Actifs ne figurant pas dans les comptes des sociétés absorbées</b>			
Immobilisations incorporelles : Propriété intellectuelle	253,4	-20,1	233,3
Immobilisations incorporelles : Fonds commerciaux	83,8		83,8
<b>Total</b>	<b>671,4</b>	<b>-25,6</b>	<b>645,7</b>

(se référer aux paragraphes 3.1, 3.2 et 3.3 ci-dessous)

#### 3.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles brutes s'élèvent à 544,6M€ contre 558M€ en 2018.

Au 31 décembre 2019, elles se composent essentiellement des éléments suivants :

- Concessions, brevets et droits similaires :
  - . Brevets/marques et licences : 63,0M€ (valeur nette : 14,5M€)
  - . Mali de fusion sur molécules (propriété intellectuelle) : 277,6M€ (valeur nette : 233,3M€ contre 253,4M€ à fin 2018).

La valeur actuelle des molécules Deltametric, DFF, Fosetyl, Etéphon, Bromoxynil, Iprodione, Oxadiargyl, Ethiprole, Aclonifen, Carbaryl actifs sous-jacent du mali de fusion, a conduit à comptabiliser une dépréciation exceptionnelle à hauteur de 17,9M€.

## BAYER SAS - Exercice 2019

La cession de la molécule Fénamidone sur 2019 a conduit à comptabiliser une sortie de quote-part du mali de fusion de 14M€ et une reprise de provision pour dépréciation de 11,8M€.

- Fonds commerciaux : 204,1M€ (valeur nette : 154,9M€) dont :
  - . Des fonds commerciaux historiques nets de 16,1M€ (identique en 2018),
  - . Un mali de fusion pour une valeur globale de 178,8M€ (valeur nette : 138,8M€ à fin 2019 suite à la comptabilisation d'une dépréciation exceptionnelle de 3,3M€).

Les amortissements des immobilisations incorporelles s'élèvent à 48,5M€ contre 47,6M€ en 2018.

### 3.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles brutes s'élèvent à 438,3M€ contre 418,4M€ en 2018 et sont constituées des éléments suivants :

- Terrains :	7,4M€
- Mali de fusion sur terrains :	21,9M€
- Constructions :	153,6M€
- Mali de fusion sur constructions :	21,1M€
- Installations techniques, matériel, outillage :	189,6M€
- Autres immobilisations corporelles :	31,1M€
- Immobilisations en cours :	13,6M€

Les acquisitions de l'exercice se sont élevées à 23,0M€ et se répartissent comme suit :

- Terrains :	0,0M€
- Constructions :	6,5M€
- Installations techniques, matériel et outillage :	5,6M€
- Autres immobilisations :	2,4M€
- En cours :	8,5M€

La société a par ailleurs cédé ou mis hors service en 2019 des immobilisations ayant une valeur brute de 3,1M€, amorties à hauteur de 3,0M€.

Les cessions et mises au rebut de l'exercice 2019 des immobilisations complètement amorties se décomposent comme suit en valeur brute :

- Terrains :	0,0M€
- Constructions :	0,0M€
- Installations techniques, matériel et outillage :	1,0M€
- Autres immobilisations :	0,9M€

Les amortissements des immobilisations corporelles s'élèvent à 294,6M€ contre 276,8M€ en 2018.

La dotation aux amortissements de l'exercice représente 20,8M€ (contre 20,7M€ l'année précédente). Celle-ci inclut un montant de 2,2M€ d'amortissement sur le mali de fusion affecté aux bâtiments des différents sites Bayer en France.

# BAYER SAS - Exercice 2019

## 3.3 Immobilisations financières

Au 31/12/2019, les immobilisations financières brutes s'élèvent à 1023,1M€ contre 1022,6M€ à fin 2018, soit une augmentation de 0,5M€.

Elles se composent principalement de :

- Titres de participation (voir note 4.6) :	738,5M€
- Mali de fusion sur titres de participation :	274,2M€
- Prêts aux associés, personnel et autres :	9,3M€
- Dépôts et cautionnement :	0,6M€

Les seules variations en valeur brute des immobilisations financières correspondent à une augmentation des prêts de participation de l'employeur à l'effort construction.

Les titres de participation sont dépréciés de 53,6M€ au 31/12/2019, conformément à la note 2-B de l'annexe. Cette dépréciation comprend notamment un montant de 34,7M€ portant sur le mali de fusion.

Aucune cession de titres de participation n'a eu lieu sur l'exercice 2019.

## 3.4 Stocks

Au 31 décembre 2019, les stocks s'élèvent en valeur brute à 310,8M€. Ils ont fait l'objet d'une dépréciation à hauteur de 2,3M€.

## 3.5 Echéance des créances et dettes

Les créances s'élèvent à 199,3M€ dont 9,4M€ à plus d'un an.

La part à plus d'un an est principalement composée de :

- Prêts à l'effort construction :	8,8M€
- Dépôts et cautionnement :	0,6M€

Les dettes de la société s'élèvent à 648,9M€, dont 3,2M€ à plus d'un an et 5 ans au plus.

La part à plus d'un an est principalement composée de :

- Fonds de participation des salariés :	2,7M€
- Produits constatés d'avance :	0,5M€

## 3.6 Produits à recevoir

Les produits à recevoir s'élèvent à 51,0M€ au 31/12/19 et sont principalement composés d'avoirs à recevoir et de factures à établir.

## 3.7 Charges à Payer

Les charges à payer s'élèvent à 178,4M€ au 31/12/19 et se composent principalement de:

- Dettes fiscales et sociales :	96,7M€
- Dettes fournisseurs :	59,0M€

## BAYER SAS - Exercice 2019

- Emprunts et dettes financières :	0,1M€
- Clients créditeurs avoirs à établir	22,4M€
- Crédoiteurs divers	0,2M€

### 3.8 Charges et Produits constatés d'avance

Les charges constatées d'avance sont composées essentiellement des loyers, primes d'assurance et achats facturés non réceptionnés pour 2,6M€.

Les produits constatés d'avance sont constitués de la refacturation des travaux d'aménagement du site de La Garenne Colombe pour un montant de 0,5M€ et étalée sur la durée du bail.

### 3.9 Provisions

en M€	Montants au 01/01/19	Dotations	Reprises		Autres mouvements *	Montants au 31/12/19
			Montants utilisés	Montants non utilisés		
Provisions pour risques clients et autres litiges (a) & (c)	6,3	1,1	0,4	2,1		4,9
Provisions pour pertes de change (b)	0,0		0,0			0,0
Provisions pour pensions et obligations similaires (a)	124,3	7,8	5,1	11,4	1,6	117,2
Provisions pour restructuration (a)	59,8		15,3	7,6		36,9
Provision pour impôt (1)	0,3	9,0		0,3		9,0
Provisions pour impôt intérêts (b)	0,1	0,3		0,1		0,3
Autre Provisions pour risques (a)	0,5	0,3	0,0	0,2		0,6
<b>Total provisions</b>	<b>191,3</b>	<b>18,5</b>	<b>20,8</b>	<b>21,7</b>	<b>1,6</b>	<b>168,9</b>

\* Les autres mouvements correspondent à une dotation des provisions pour engagements sociaux liées aux transferts de personnel suite aux différentes cessions d'activités.

- (a) Dotations et reprises classées en exploitation
- (b) Dotations et reprises classées en financier
- (c) Dotations et reprises classées en exceptionnel

(1) Les dotations et reprises aux provisions pour impôts sont classées sur la ligne « impôts sur les bénéfices » (contrairement aux intérêts liés qui sont classés en financier).

## BAYER SAS - Exercice 2019

### 3.10 Emprunts et dettes financières

Les emprunts et dettes financières s'élèvent à 268,3M€ et sont constitués d'un emprunt groupe pour 265,0M€ et d'une réserve de participation.

### 3.11 Composition du capital social

Le capital social est de 112 539 893 Euros et se décompose en 761 022 actions au 31/12/2019. L'actionnaire de Bayer SAS est la société Bayer Global Investments B.V. qui possède 761 022 actions, soit 100% du capital social. Toutes les actions sont de même rang et confèrent les mêmes droits.

### 3.12 Variation des capitaux propres

(en M€)

<b>Situation à l'ouverture de l'exercice</b>		<i>Solde</i>
Capitaux propres avant distributions sur exercices antérieurs		1 013,1
Distributions sur résultats antérieurs		0,0
Capitaux propres après distributions sur exercices antérieurs		1 013,1
<b>Variations en cours d'exercice</b>		
	<i>En moins</i>	<i>En plus</i>
Variations du capital		
Variations des primes liées au capital (dividendes versés)		0,0
Variations des réserves		0,0
Variation du report à nouveau (dividendes versés)		0,0
Variations des provisions réglementées		0,0
Autres variations : résultat de l'exercice		182,0
<b>SOLDE</b>		<b>182,0</b>
<b>Situation à la clôture de l'exercice</b>		<i>Solde</i>
<b>Capitaux propres avant répartition</b>		<b>1195,1</b>

## 3.13 Ventilation du Chiffre d’Affaires net

### A) REPARTITION PAR SECTEUR D'ACTIVITE

(en M€)

	2019	2018
Fabrication et ventes de produits phytosanitaires	1 111,2	1 218,2
Activités diverses	200,0	172,4
<b>TOTAL</b>	<b>1 311,2</b>	<b>1 390,6</b>

Les activités diverses sont constituées de refacturations de prestations administratives et de recherches réalisées pour le compte d’autres sociétés du groupe.

### B) REPARTITION PAR MARCHES GEOGRAPHIQUES

(en M€)

	2019	2018
France	528,2	487,4
Etranger	783,0	903,2
<b>TOTAL</b>	<b>1 311,2</b>	<b>1 390,6</b>

## 3.14 Autres produits d’exploitation

Les autres produits pour 56,1M€ sont principalement constitués de :

- 54,2M€ de redevances en provenance du Groupe au titre de la rémunération de la propriété intellectuelle que Bayer SAS détient sur des matières actives et dont la commercialisation est réalisée par d’autres sociétés du groupe
- 1,9M€ d’autres produits divers.

## 3.15 Charges et produits financiers

Le résultat financier de 2019 s’élève à un bénéfice de 68,6M€ (bénéfice de 28,1M€ en 2018).

Ce résultat est principalement constitué par :

- Dividendes reçus des filiales étrangères pour 16,2M€,
- Dividende reçu de Bayer Healthcare SAS pour 51,8M€
- Intérêts et charges assimilées pour un montant net de -2,2M€
- Une reprise de provisions des titres de participation Bayer SA Colombie pour 2,1M€.

## BAYER SAS - Exercice 2019

### 3.16 Charges et produits exceptionnels

<b>CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		(en M€)
<b>▣ Sur opérations de gestion</b>		<b>15,7</b>
× Produits exceptionnels de compensation Groupe liés au redressement de la base taxable	16,3	
× Charges et Produits exceptionnels divers	-0,6	
<b>▣ Sur opérations en capital</b>		<b>-0,5</b>
× Moins-values sur cessions immobilisations incorporelles	-0,5	
. dont cession Fenamidone y compris sortie quote-part mali de fusion *	-0,8	
<b>▣ Dotation / Reprise sur amortissements et provisions</b>		<b>-7,2</b>
× Dotation/Reprise Provisions pour risques	2,2	
× Dotation/Reprise aux amortissements et dépréciations		
. dotation / reprise de provision pour dépréciation de quote-part du mali de fusion sur immobilisations incorporelles (note 3.1)	-21,2	
. reprise de provision pour dépréciation de quote-part du mali de fusion sur Fenamidone *	11,8	
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>		<b>8,0</b>

\* soit un profit net sur la cession Fenamidone de 11 M€ après prise en compte du mali de fusion correspondant

### 3.17 Ventilation de l'impôt sur les bénéfices / intégration fiscale

#### Ventilation de l'impôt

en Meuros	RESULTAT AVANT IMPÔT	Impôt Dû	RESULTAT NET
RESULTAT COURANT	204,4	-17,6	186,8
RESULTAT EXCEPTIONNEL	8,0	-4,5	3,5
PARTICIPATION DES SALARIES	-10,2	2,0	-8,2
RESULTAT COMPTABLE	202,2	-20,1	182,1

### Intégration fiscale

La société mère de l'intégration fiscale est la société Bayer SAS.  
La charge d'impôt de Bayer SAS est calculée comme si elle était imposée séparément.

### Crédit d'impôt recherche

La société a bénéficié d'un crédit d'impôt recherche de 22,9M€ enregistré en déduction de la charge d'impôt globale.

### **3.18 Ecart de conversion sur dettes et créances libellées en monnaies étrangères**

Les écarts de conversion constatés dans les comptes au 31 décembre 2019 s'élèvent à un montant net quasiment nul.

**IV. AUTRES INFORMATIONS**

**4.1 Engagements financiers**

(en M€)

ENGAGEMENTS DONNES	MONTANT
<b>Effets escomptés non échus</b>	<b>0,0</b>
<b>Avals et cautions</b>	<b>0,0</b>
<b>Engagements en matière de pensions et d'indemnités de départ à la retraite (1)</b>	<b>14,4</b>
<b>Autres engagements donnés</b>	
- crédit bail	0,0
- contrat à terme en devises	0,0
- Location immeuble (bail irréductible)	30,3
<b>TOTAL (2)</b>	<b>42,1</b>
(2) dont concernant	
. les dirigeants	0,0
. les filiales	0,0
. les participations	0,0
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>	
<b>Avals et cautions</b>	<b>0,0</b>

(1) Correspond à la somme des écarts actuariels non comptabilisés à la date de clôture

## BAYER SAS - Exercice 2019

### 4.2 Accroissements et allègements de la charge d'impôt

Les éléments entraînant un décalage d'imposition conduisent à un allègement fiscal futur de 27,8M€ au 31/12/2019 et se décomposent comme suit :

(en M€)

	BASE	TAUX	ALLEGEMENT FUTUR D'IMPOT
Retraites	82,1	32,02% - 25,83%	21,4
PRC temporairement non déductible	10,3	32,02% - 25,83%	3,2
Participation	7,2	32,02%	2,3
Autres	2,9	32,02%	0,9
<b>TOTAL</b>	<b>102,5</b>	<b>-</b>	<b>27,8</b>

### 4.3 Rémunérations des dirigeants

Pour des raisons de confidentialité, les rémunérations des organes de direction ne sont pas communiquées.

### 4.4 Effectifs moyens

	2019	2018
<b>Cadres</b>	<b>1 025</b>	<b>1 092</b>
<b>Agents de maîtrise et techniciens</b>	<b>511</b>	<b>538</b>
<b>Employés / Ouvriers</b>	<b>248</b>	<b>283</b>
	<b>1 784</b>	<b>1 913</b>

### 4.5 Identité de la société mère consolidant les comptes de la société

Les comptes de la Société BAYER SAS sont consolidés par la société mère BAYER AG dont le siège social est à l'adresse suivante :

D – 51368 LEVERKUSEN  
ALLEMAGNE

# BAYER SAS - Exercice 2019

## BAYER SAS

### 4-6 LISTE DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS

Pour les filiales étrangères les éléments chiffrés proviennent des comptes reportés au groupe conformes aux normes IAS  
 Pour les filiales françaises (\*\*) les comptes sociaux ont été retenus.

FILIALES ET PARTICIPATIONS	1	2	Capital	Capitaux propres (avec réserves et capital social)	Quote-part du capital détenu	Valeur Comptable des titres détenus (en EUR)		Prêt et Avances consentis par la société et non encore encaissés (en EUR)	Montant des cautions et avalis donnés par la Société (en EUR)	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé (cours moyen) (en EUR)	Résultat : +Bénéfices ou -perte du dernier exercice clos (cours moyen) (en EUR)	Dividendes comptabilisés par la société au cours du dernier exercice clos (en EUR)	OBSERVATIONS
						Brute	Nette						
	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12			
<b>FILIALES ET PARTICIPATIONS</b>													
<b>31/12/2019</b>													
<b>A - RENSEIGNEMENTS DETAILLES CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS</b>													
1 - FILIALES DETENUES A + DE 50 % (F&P) (dont VB > à 1% du capital)													
Bayer Healthcare SAS (**)	47 857 231 EUR	100,00	301 638 510	72 344 363	100,00	301 638 510	301 638 510			1 150 643 507	20 284 344	51 819 400	
Monsanto SAS	35 022 368 EUR	100,00	181 362 082	228 852 012	100,00	181 362 082	181 362 082			246 717 646	7 762 118		
BCS VERMIGENSVIEWALTUNGSGESELLSCHAFT gmbh	1 023 000 EUR	100,00	63 450 748	41 779 000	100,00	63 450 748	51 344 748			653 000	5 896 000		
BCS Holding Australia	20 000 000 AUD	100,00	30 562 217	17 107 000	100,00	30 562 217	30 562 217			0	0		
Bayer Vapi Inde	232 626 000 INR	100,00	34 148 784	350 417 000	100,00	34 148 784	34 148 784			162 898 000	18 801 000		
2 - PARTICIPATIONS DETENUES DE 10% A 50%(P&P) (dont VB > à 1% du capital)													
BCS Bangladesh	20 000 000 BDT	60,00	1 463 511	-3 196 000	60,00	1 463 511	0			26 187 000	1 489 000		
BAYER VIETNAM	146 109 000 000 VND	48,78	4 765 221	51 136 000	48,78	4 765 221	4 765 221			168 536 000	13 843 000		
Bayer Cropscience (China) Co. LTD	228 187 000 CNY	42,19	11 311 278	62 580 000	42,19	11 311 278	11 311 278			286 627 000	6 179 000	12 237 884	
BCS Ltd Inde	443 421 000 INR	19,28	3 274 325	821 731 000	19,28	3 274 325	3 274 325			414 620 000	30 022 000	1548 417	
BCS Ltd Corée	2 282 225 000 KRW	10,00	2 774 383	40 571 000	10,00	2 774 383	2 774 383			143 095 000	1 238 000	1 557 879	
<b>B - RENSEIGNEMENTS GLOBAUX SUR LES AUTRES TITRES</b>													
1 - FILIALES NON REPRISES EN A													
a) Filiales Françaises(F1)													
b) Filiales Etrangères(F2)			27 219 243			27 219 243	27 205 802						
2 - PARTICIPATIONS NON REPRISES EN A													
a) Participations Françaises(A&P20)			43 361			43 361	43 361						
b) Participations Etrangères(A1&P21)			287 343			287 343	76 072						

**BAYER S.A.S.**

Société par actions simplifiée à associé unique au capital de 112.539.893 €  
Siège social : 16 rue Jean-Marie Leclair – 69009 LYON

562 038 893 RCS LYON

-ooOoo-

---

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE  
DU 16 JUIN 2020**

---

La soussignée,

La société **Bayer Global Investments B.V.**,

associée unique de la société BAYER S.A.S.,

représentée par Monsieur Patrick LENNAERTS, en qualité de Directeur Général,

après avoir pris connaissance du projet de texte des décisions,

et constaté que ledit document a été communiqué au Secrétaire du Comité Social et Economique Central,

appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

✚ (...)

✚ (...)

✚ (...)

✚ Affectation du résultat de l'exercice ;

✚ (...)

✚ (...)

a pris les décisions suivantes :

(...)

**TROISIEME DECISION**

L'Associée unique, après avoir constaté que le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2019 s'élève à 182.088.868,75 €, décide, sur la proposition du Directoire, de l'affecter de la manière suivante :

. Bénéfice de l'exercice	182.088.868,75 €
. Report à nouveau avant affectation	89.724.356,26 €
. Bénéfice distribuable	271.813.225,01 €
. Distribution de dividende	125.005.473,72 €
. Report à nouveau après distribution	146.807.751,29 €

Il serait ainsi attribué à chaque action, un dividende net de 164,26 €.

Ce dividende sera mis en paiement à l'issue de la présente décision de l'Associée Unique.

Conformément aux dispositions légales, nous vous précisons qu'au cours des trois derniers exercices, il a été distribué, par action, le dividende net suivant :

<b>Exercice</b>	<b>Dividende net distribué (en euro)</b>
2018	0
2017	131,40
2016	527,18

(...)



Handwritten signature of Benoît Rabilloud, consisting of a stylized cursive script with a long horizontal stroke extending to the left.

Pour Extrait Certifié Conforme

Monsieur Benoît RABILLOUD  
Président

# **BAYER SAS**

Société par actions simplifiée

16 rue Jean-Marie Leclair

69009 LYON

---

## **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2019

## BAYER SAS

Société par actions simplifiée

16 rue Jean-Marie Leclair  
69009 LYON

---

### Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

---

A l'associé unique de la société BAYER SAS,

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société BAYER SAS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Directoire le 7 avril 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## **Fondement de l'opinion**

### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note II "Principes, règles et méthodes comptables" et, plus spécifiquement, les notes "A.1 –Immobilisations incorporelles", "A.2-Immobilisations corporelles" et "B. Participations, autres titres immobilisés" de l'annexe des comptes annuels exposent les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation des immobilisations corporelles, incorporelles, financières et des malis de fusion affectés aux actifs sous-jacents correspondants.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus ainsi que les informations fournies en annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire arrêté le 7 avril 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'associé unique appelée à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

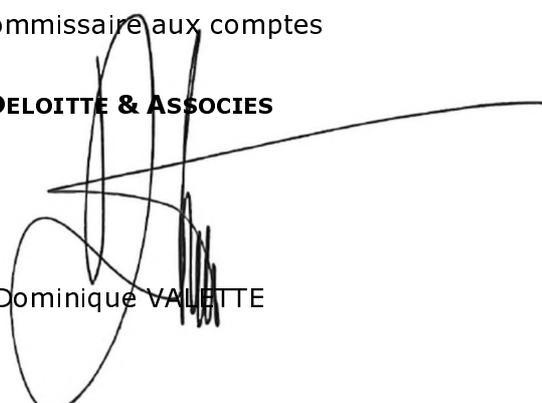
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Lyon, le 10 avril 2020

Le commissaire aux comptes

**DELOITTE & ASSOCIES**

Dominique VALLETTE



# **COMPTES ANNUELS**

Bilan

Compte de résultat

Annexe

Désignation de l'entreprise : <u>SAS B A Y E R S.A.S</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <u>12</u>						
Adresse de l'entreprise <u>16 Rue Jean Marie Leclair 69266 Lyon cedex 09</u>		Durée de l'exercice précédent* <u>12</u>						
Numéro SIRET* <u>5 6 2 0 3 8 8 9 3 0 0 6 5 6</u>				Néant <input type="checkbox"/> *				
		Exercice N clos le, <u>31122019</u>		N-1 <u>31122018</u>				
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3				
				Net 4				
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
		Frais de développement *	CX	CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	92 766 714	247 802 177		
		Fonds commercial (1)	AH	AI	49 176 815	154 922 829		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK				
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO	2 209 522	27 095 555		
		Constructions	AP	AQ	110 559 414	64 125 499		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	157 721 410	31 886 966		
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	24 128 308	7 001 544		
		Immobilisations en cours	AV	AW		13 619 240		
		Avances et acomptes	AX	AY				
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT				
		Autres participations	CU	CV	53 859 726	959 309 277		
		Créances rattachées à des participations	BB	BC				
		Autres titres immobilisés	BD	BE				
		Prêts	BF	BG		9 328 816		
		Autres immobilisations financières*	BH	BI		606 479		
	<b>TOTAL (II)</b>		<b>BJ</b>	<b>BK</b>	<b>490 421 912</b>	<b>1 515 735 471</b>		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	92 862 554	769 078	92 093 475	86 356 560	
		En cours de production de biens	BN					
		En cours de production de services	BP					
		Produits intermédiaires et finis	BR	185 374 770	BS	929 849	184 444 920	168 016 209
		Marchandises	BT	32 585 353	BU	584 220	32 001 133	28 080 599
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	376 853	BW		376 853	708 299
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	151 608 694	BY	1 015 178	150 593 516	116 978 131
		Autres créances (3)	BZ	35 131 970	CA		35 131 970	46 136 891
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD		CE			
		Disponibilités	CF		CG			160 135
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	2 611 986	CI		2 611 986	2 405 420	
	<b>TOTAL (III)</b>	<b>CJ</b>	<b>500 552 184</b>	<b>CK</b>	<b>3 298 327</b>	<b>497 253 856</b>	<b>448 842 247</b>	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN	29 373			29 373	17 427	
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b>	<b>CO</b>	<b>2 506 738 942</b>	<b>IA</b>	<b>493 720 240</b>	<b>2 013 018 702</b>	<b>1 983 374 091</b>	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an	<b>CR</b>			
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :		Créances :				

Désignation de l'entreprise <u>SAS B A Y E R S.A.S</u>			Néant <input type="checkbox"/> *	
			Exercice N	Exercice N - 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : ..... 112 539 893 .....)	DA	112 539 893	112 539 893
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	799 432 237	799 432 237
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK )	DC		
	Réserve légale (3)	DD	11 308 453	11 308 453
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1 )	DF		
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ )	DG		
	Report à nouveau	DH	89 724 356	93 926 555
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	182 088 868	( 4 202 198)
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK	30 955	64 224
	<b>TOTAL (I)</b>	DL	1 195 124 764	1 013 069 164
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	<b>TOTAL (II)</b>	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	5 534 193	6 862 424
	Provisions pour charges	DQ	163 387 634	184 419 110
	<b>TOTAL (III)</b>	DR	168 921 828	191 281 535
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	61 127	19 994
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI )	DV	268 348 958	424 901 248
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	7 093	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	251 147 085	207 683 902
	Dettes fiscales et sociales	DY	119 312 755	111 282 139
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
Compte régul.	Autres dettes	EA	9 509 903	34 462 468
	Produits constatés d'avance (4)	EB	542 720	642 914
<b>TOTAL (IV)</b>	EC	648 929 644	778 992 667	
Ecarts de conversion passif*	(V)	ED	42 465	30 724
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE	2 013 018 702	1 983 374 091	
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	648 922 550	775 698 372	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

		Exercice N				Exercice (N - 1)		
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total				
Désignation de l'entreprise : <u>SAS B A Y E R S.A.S</u>						Néant <input type="checkbox"/> *		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	125 848 095	FB		FC	125 848 095	171 444 240
	Production vendue { biens * services *	FD	1 019 998 093	FE	( 56 819 287)	FF	963 178 805	1 046 758 820
		FG	154 360 673	FH	67 806 196	FI	222 166 869	172 369 981
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	1 300 206 862	FK	10 986 908	FL	1 311 193 770	1 390 573 042
	Production stockée*				FM	13 035 655	( 47 445 571)	
	Production immobilisée*				FN			
	Subventions d'exploitation				FO	92 456	61 344	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)				FP	76 355 860	16 963 724	
	Autres produits (1) (11)				FQ	56 129 762	56 270 455	
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>				FR	1 456 807 504	1 416 422 996	
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS	157 949 498	173 638 099
Variation de stock (marchandises)*					FT	( 5 756 688)	( 5 518 796)	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	696 452 113	722 384 973	
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	( 5 771 396)	1 106 739	
Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	194 676 233	187 610 234	
Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	22 267 836	20 318 881	
Salaires et traitements*					FY	128 415 648	130 849 258	
Charges sociales (10)					FZ	67 507 271	71 854 290	
DOTATIONS D'EXPLOITATION		Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*				GA	21 161 958	21 709 594
						GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	2 286 638	3 801 473
		Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	39 008 207	53 662 292
Autres charges (12)					GE	2 830 182	3 241 067	
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>				GF	1 321 027 503	1 384 658 107		
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>					GG	135 780 001	31 764 888	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)				GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)				GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ	68 003 140	41 526 576	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK	886 300	68 740	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	9 498	129 134	
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM	2 194 249	6 205 208	
	Différences positives de change				GN	522 158	119 571	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO			
<b>Total des produits financiers (V)</b>				GP	71 615 346	48 049 231		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ	321 029	18 969 510	
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	2 178 927	895 870	
	Différences négatives de change				GS	496 313	63 530	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT			
<b>Total des charges financières (VI)</b>				GU	2 996 269	19 928 912		
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>					GV	68 619 077	28 120 318	
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>					GW	204 399 078	59 885 206	

Désignation de l'entreprise <u>SAS B A Y E R S.A.S</u>				Néant <input type="checkbox"/> *			
				Exercice N		Exercice N - 1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	17 256 670	1 573 450	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	14 484 407	18 551 575	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC	14 031 726	505 853	
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>			HD	45 772 805	20 630 879	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	1 544 083	81 278	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF	14 043 701	22 361 113	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			HG	22 160 462	52 412 842	
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>			HH	37 748 248	74 855 234	
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>				HI	8 024 557	( 54 224 354)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			(IX)	HJ	10 187 166	2 636 899	
Impôts sur les bénéfices *			(X)	HK	20 147 600	7 226 151	
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>				HL	1 574 195 656	1 485 103 106	
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>				HM	1 392 106 787	1 489 305 305	
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)</b>				HN	182 088 868	( 4 202 198)	
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO			
	(2)	Dont	produits de locations immobilières	HY		1 535 679	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG			
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP			
			- Crédit-bail immobilier	HQ			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ		41 555 756	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK		318 537	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)		HX		170 088	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC			
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD			
	(9)	Dont transferts de charges		A1		332 324	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2			
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3	54 165 874	55 703 951		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4				
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives <b>A6</b>						
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N			
				Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N			
				Charges antérieures		Produits antérieurs	

**ANNEXE**

**I.           PRESENTATION DE LA SOCIETE /  
FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE /  
EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE**

## 1. PRESENTATION DE LA SOCIETE / FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

### Présentation de la société

Bayer SAS est une société holding, filiale de Bayer Global Investments B.V. Elle occupe des fonctions stratégiques et contribue de façon importante à la recherche mondiale de Bayer CropScience.

La structure juridique de Bayer SAS regroupe :

- l'activité Crop Protection France
- l'activité Semences Grandes Cultures et Protection des Cultures dans le cadre de contrats de support commercial signés avec Monsanto SAS (à compter du 1er octobre 2019)
- le siège mondial de l'activité Environmental Science
- les centres de recherche & développement de La Dargoire et de Sophia Antipolis
- le centre mondial d'expertise en technologie des semences de Méréville
- les sites industriels de Villefranche-sur-Saône et de Marle-sur-Serre
- les fonctions de direction et certaines fonctions services pour les activités de Bayer en France.

Le département Crop Protection France est un acteur majeur sur le marché français de la protection des cultures. Il développe et commercialise des solutions, des services et savoir-faire dédiés pour répondre aux besoins de chacun de ses clients, dans une perspective de développement durable.

L'activité de Semences Grandes Cultures et de Protection des Cultures est assurée par la force de vente de la société qui agit en qualité d'agent pour le compte de Monsanto SAS afin d'assurer la vente et la distribution des produits concernés en France.

Le site industriel de Villefranche-sur-Saône est la deuxième plus importante usine de formulation de la division mondiale Bayer CropScience. Sur le site de Marle-sur-Serre, Bayer CropScience formule et conditionne également des produits phytopharmaceutiques pour l'agriculture, le jardin et les espaces verts, pour la France et le monde entier.

L'activité Environmental Science est présente sur les marchés professionnels et gère les produits et services destinés à la protection des espaces verts et à la lutte contre les ravageurs et les vecteurs de maladies.

### Faits caractéristiques de l'exercice

L'année 2019 a été marquée par les principaux événements suivants :

- La cession de la molécule Fenamidone s'est concrétisée le 13 novembre 2019 par une transaction avec Gowan Crop Protection Limited, dégageant un profit net de 11 M€ au titre de l'exercice 2019 (se référer au § 3.16).
- L'application de la loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole issue des États généraux de l'alimentation (EGalim) a porté sur les contrats signés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019. La politique commerciale et la comptabilisation des ventes de produits phytopharmaceutiques ont ainsi été adaptées afin de respecter cette nouvelle réglementation.

## **BAYER SAS - Exercice 2019**

- La société a appliqué l'ordonnance n°2019-697 du 4 juillet 2019 relative à la loi PACTE qui réforme le régime français de la retraite à prestations définies afin qu'il soit en conformité avec la directive européenne 2014/150/UE. Cette application a eu pour incidence le gel des droits des potentiels bénéficiaires du Cash Balance Plan générant un profit de 3,6 M€ au 31 décembre 2019.
- Les activités de la société sont soumises à un durcissement de l'environnement réglementaire qui aboutit à la prise en compte de nouvelles restrictions pouvant impacter nos états financiers. La révision annuelle du taux de la taxe sur les produits phytopharmaceutiques pour financer un fonds d'indemnisation des victimes professionnelles (loi n°2019-1446 de financement de la sécurité sociale) en est une illustration. Le taux a ainsi été revu à la hausse de 0,2% à 0,9% pour l'année 2019.
- Au 1er octobre 2019, les 75 salariés des équipes Commerciales et Marketing Semences Grandes Cultures et Protection des Cultures de Monsanto SAS ont accepté un transfert vers Bayer SAS. Des accords de support commercial ont été signés entre les deux sociétés afin de permettre à Bayer SAS d'agir en tant qu'agent et d'assurer la vente des produits concernés en France.

### **Evénements postérieurs à la clôture liés à des conditions existant à la clôture**

Aucun

### **Evénements postérieurs à la clôture non liés à des conditions existant à la clôture**

Entre le 31 décembre 2019 et la date d'arrêté des comptes annuels, est survenue une crise sanitaire du coronavirus (covid-19). A ce jour, et sur la base d'hypothèses de reprise de l'activité économique dans un horizon raisonnable sur l'exercice 2020, la Direction n'identifie pas d'incidence significative liée à cette crise sanitaire sur les états financiers de la société. Cet événement post-clôture n'est pas non plus de nature à remettre en question le principe de continuité d'exploitation de la société.

## **II. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES**

### **2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES**

Les comptes sociaux de Bayer SAS sont établis conformément aux règles et principes comptables généralement admis en France selon les dispositions du plan comptable général (Règlement ANC n°2014-03 relatif au PCG). Les conventions comptables d'établissement et de présentation des comptes sociaux ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité d'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Ils n'ont fait l'objet d'aucun changement de méthode comptable.

**Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :**

#### **A- IMMOBILISATIONS**

##### **A.1- Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Elles se composent de marques, procédés, droits de fabrication, brevets, logiciels, fonds commerciaux acquis par la société et d'un mali de fusion.

Le mali de fusion subit une dépréciation lorsque la valeur actuelle d'un ou plusieurs actifs sous-jacents auxquels une quote-part de mali a été affectée devient inférieure à la valeur comptable du ou des actifs précités, majorée de la quote-part de mali affectée. La valeur actuelle correspond à la valeur la plus élevée de la valeur vénale ou de la valeur d'usage.

En cas de cession/arrêt d'une activité, une quote part du mali de fusion est désinvestie et comptabilisée en charge. Cette quote-part est déterminée sur une base reflétant au mieux la part de l'activité cédée/arrêtée par rapport à l'ensemble ayant donné lieu à la constatation de ce mali.

Les fonds commerciaux historiques ne font l'objet d'aucun amortissement mais peuvent être dépréciés si leur valeur nette comptable devient inférieure à la plus faible des valeurs vénale et valeur d'utilité. Le cas échéant, une dépréciation est comptabilisée en premier lieu sur le mali correspondant aux sous-jacents d'actifs à déprécier et, s'il s'agit d'un groupe d'actifs incluant un fonds commercial, en priorité sur le fonds commercial.

Les logiciels sont amortis sur une durée de 5 ans et les brevets amortis sur 10 ans.

Les frais de recherche et développement sont enregistrés en charges lorsqu'ils sont encourus.

## A.2- Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production, à l'exception des immobilisations acquises avant le 31 décembre 1976 qui ont fait l'objet d'une réévaluation (décret n° 78-737 du 11 juillet 1978).

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire sur leur durée estimée d'utilisation. Lorsque, à l'intérieur d'une immobilisation déterminée, des éléments dissociables d'une valeur relative significative ont une durée d'utilisation prévue distincte de la durée d'utilisation de l'immobilisation elle-même, des composants spécifiques sont définis ; ces composants sont alors amortis sur la durée d'utilisation qui leur est propre. La base de calcul de l'amortissement est constituée par le coût d'acquisition diminué le cas échéant de la valeur résiduelle estimée à la fin de la durée d'utilisation prévue.

Le mali de fusion subit une dépréciation lorsque la valeur actuelle d'un ou plusieurs actifs sous-jacents auxquels une quote-part de mali a été affectée devient inférieure à la valeur comptable du ou des actifs précités, majorée de la quote-part de mali affectée. La valeur actuelle correspond à la valeur la plus élevée de la valeur vénale ou de la valeur d'usage. Le cas échéant, une dépréciation est comptabilisée en premier lieu sur le mali correspondant aux sous-jacents d'actifs à déprécier.

Certaines immobilisations corporelles ont également fait l'objet d'une déduction extra-comptable dans le cadre du dispositif de suramortissement mis en place par la loi Macron (loi n°2015-990 du 6 août 2015). Ce dispositif permet en effet d'amortir fiscalement 140% du prix d'acquisition des biens acquis, fabriqués ou pris en crédit-bail entre le 15 avril 2015 et le 14 avril 2016 et qui remplissent les conditions requises. L'excédent par rapport au prix d'acquisition étant déduit extra-comptablement, l'impact fiscal favorable apparaît sur la rubrique « Impôts sur les bénéfices ».

Les durées estimées d'utilisation sont définies pour chaque catégorie d'immobilisation. Toutefois, lorsqu'une durée spécifique ne peut être définie pour une immobilisation, les durées par défaut suivantes sont utilisées :

- Constructions	20 ans
- Mali de fusion sur constructions	10 ans
- Agencements et aménagement des constructions	10 ans
- Installations techniques	8/15 ans
- Matériels et outillages industriels	8 ans
- Autres immobilisations corporelles	Variables
- Matériel de transport	4 ans

## B - PARTICIPATIONS, AUTRES TITRES IMMOBILISES

Les titres de participation sont comptabilisés au bilan à leur coût d'acquisition.

Une dépréciation est constituée le cas échéant pour ramener la valeur des titres de participation au plus bas du coût d'acquisition et de la valeur d'utilité (appréciée sur la base d'un potentiel économique de la filiale ou de sa situation nette lorsque des business plans ne sont pas disponibles).

## **BAYER SAS - Exercice 2019**

Le cas échéant, lorsque les titres de participation représentent un actif sous-jacent du mali de fusion, la dépréciation est imputée en priorité sur le mali de fusion.

Une analyse systématique est réalisée dès lors que la quote-part des capitaux propres détenue par Bayer SAS est inférieure à la valeur des titres.

### **C - STOCKS**

Les matières premières, marchandises et approvisionnements sont comptabilisés au coût d'achat incluant les frais d'approche (transports, douanes) selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de revient de production comprenant les consommations et une quote-part de charges directes ou indirectes de production, les coûts de sous-activité étant exclus.

Les frais administratifs et les frais de recherche sont exclus de la valorisation des stocks, ainsi que les charges financières.

Lorsque la valeur brute déterminée dans les conditions énoncées ci-dessus est supérieure à la valeur de réalisation probable, une dépréciation est constituée pour le montant de la différence.

### **D - CREANCES**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est éventuellement constituée en fonction du risque de non recouvrement, apprécié au cas par cas.

Les dépréciations pour créances litigieuses sont classées dans le poste provisions pour risques et charges. Les dépréciations pour créances douteuses figurent en moins du compte client.

### **E -PROVISIONS REGLEMENTEES**

Un amortissement dérogatoire a été constaté sur la valeur fiscale pour l'installation de panneaux photovoltaïques de l'établissement de Sophia pour une valeur non significative.

Il n'y a pas d'autre amortissement dérogatoire comptabilisé à la clôture, l'amortissement fiscal étant égal à l'amortissement économiquement justifié (basé sur les durées d'utilités réelles).

### **F - OPERATIONS EN DEVISES**

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date d'opération ou d'engagement.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de clôture.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "écart de conversion".

Les pertes latentes de change font l'objet d'une provision pour risque en totalité.

Les pertes de change potentielles sur les contrats de couverture en cours à la clôture sont incluses dans la provision pour risque de change.

### **G – PROVISION ENGAGEMENT DE RETRAITES ET MEDAILLES DU TRAVAIL**

#### **G.1- Retraites**

##### **Engagements de retraite :**

Les engagements de retraite sont les suivants :

##### **Indemnité de Départ en Retraite (IDR) :**

Les droits sont définis en application de la Convention Collective Nationale de la Chimie. Cette indemnité est versée en une fois à tout salarié lors de son départ en retraite.

Le montant dépend de l'ancienneté acquise, sachant que l'ancienneté est calculée comme si l'intéressé était resté en fonction jusqu'à 65 ans en cas de départ entre 60 et 65 ans :

- 1 ½ mois du dernier salaire après 5 ans d'ancienneté
- 2 ½ mois du dernier salaire après 10 ans d'ancienneté
- 3 mois du dernier salaire après 15 ans d'ancienneté
- 4 mois du dernier salaire après 20 ans d'ancienneté
- 4 ½ mois du dernier salaire après 25 ans d'ancienneté
- 5 mois du dernier salaire après 30 ans d'ancienneté
- 6 mois du dernier salaire après 35 ans d'ancienneté
- 7 ½ mois du dernier salaire après 40 ans d'ancienneté

Il existe en sus de l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite, différents régimes de retraite complémentaires.

##### **Plan Cavdi :**

Le plan Cavdi est un système de retraite sur complémentaire (retraite dite « Chapeau »), versée aux bénéficiaires après leur départ en retraite dont les droits sont définis dans le règlement intérieur. Elle complète les retraites légales jusqu'à un pourcentage convenu de la moyenne des trois dernières années de rémunération. Ce plan ayant été fermé entre 1974 et 1979, seules les personnes embauchées avant ces dates de fermetures peuvent être bénéficiaires de ce plan.

## **BAYER SAS - Exercice 2019**

En application de la loi Fillon, la société a signé le 19 avril 2005 un contrat de retraite collective à prestation définie avec une compagnie d'assurance. Le contrat prévoit le transfert à la compagnie d'assurance de l'engagement de versement des rentes dès la date de liquidation effective de la retraite légale des ayant-droits.

Ces rentes donnent lieu au titre du contrat, à un transfert du risque viager auprès de la compagnie d'assurance. Seul le risque de revalorisation des rentes est conservé par la société.

### **Allocation de Retraite Supplémentaire (ARS) :**

L'ARS est une pension versée à partir du départ en retraite des salariés dont la rémunération a dépassé quatre fois le plafond de la Sécurité Sociale lors des trois dernières années de service. Le taux réel est de 3% entre six et dix années d'ancienneté lors du départ en retraite, auquel s'ajoutent 2% entre onze et quinze années d'ancienneté.

Il est à noter que les droits éventuels à la retraite Cavdi et les indemnités de départ à la retraite supérieures à 6/12 années de salaire sont déduits de l'engagement ARS lorsque ce dernier est supérieur. Dans le cas contraire, seuls les droits à la Cavdi et aux indemnités de fin de carrière sont retenus.

Les droits des potentiels bénéficiaires de l'ARS ont été gelés au 31 décembre 2010.

En application de la loi Fillon, la société a signé le 19 décembre 2007 un contrat de retraite collective à prestation définie avec une compagnie d'assurance. Les conditions sont les mêmes que celles du contrat de retraite du plan CAVDI.

### **Garantie de retraite des cadres dirigeants (GRCD) :**

La GRCD est une pension versée à partir du départ en retraite de la population cadre dirigeant.

### **Pension Plan :**

Le Pension Plan est une pension versée à partir du départ en retraite des cadres dirigeants ayant plus de 20 ans d'ancienneté dans le groupe. Ce plan ayant été fermé au 31 décembre 2009, seules les personnes embauchées avant cette date de fermeture peuvent être bénéficiaires de ce plan.

En application de la loi Fillon, la société a signé le 05 février 2001 un contrat de retraite collective à prestation définie avec une compagnie d'assurance. Les conditions sont les mêmes que celles du contrat de retraite du plan CAVDI.

### **Cash Balance Plan (CBP) :**

Le plan de retraite complémentaire, le Cash Balance Plan (CBP) a été signé le 30 Juin 2010 et est effectif depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2011.

Le CBP est une pension versée à partir du départ en retraite des salariés dont la rémunération a dépassé quatre fois le plafond de la Sécurité Sociale pendant 3 années consécutives.

En application de la loi Fillon, la société a signé le 20 Aout 2010 un contrat de retraite collective à prestation définie avec une compagnie d'assurance.

L'ordonnance n°2019-697 du 4 juillet 2019 relative à la loi PACTE a été appliquée au CBP pour mettre en conformité ce plan de retraite complémentaire avec la directive européenne 2014/150/UE du 16 avril 2014 qui rend obligatoire la portabilité des droits acquis pour la retraite. En conséquence, les droits des potentiels bénéficiaires du CBP ont été gelés au 31 décembre 2019 (se référer aux Faits caractéristiques de l'exercice).

### **Méthode utilisée :**

La société suit la recommandation 2013-02 du 7 novembre 2013 émise par le CNC, applicable par anticipation aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2013.

La méthode d'évaluation reste la méthode des unités de crédit projetées selon laquelle chaque période de service donne lieu à la reconnaissance d'une unité supplémentaire de droits à prestations. Un rapport actuariel décrit pour chaque plan les hypothèses actuarielles utilisées et le résultat de l'évaluation.

Des écarts actuariels sont calculés pour chaque plan de façon individuelle. Ils ne sont comptabilisés que s'ils excèdent un corridor de plus ou moins 10% du montant des engagements. La méthode est identique, qu'il s'agisse de gains ou de pertes actuariels.

Les éventuelles modifications de plan sont comptabilisées pour leur part en résultat et les rendements attendus des actifs sont valorisés avec le taux d'actualisation.

### **Principales hypothèses actuarielles :**

Les principaux taux et indices utilisés sont les suivants :

- taux d'actualisation : entre 0.4 % et 0.8% en fonction de la durée de chacun des plans
- taux d'inflation : 1,5 %
- taux d'augmentation salariale : 2,5 %
- taux de rendement attendu des actifs externes : identique au taux d'actualisation lorsque cela est applicable
- départ volontaire des salariés à la retraite dès lors qu'ils peuvent prétendre à leur retraite Sécurité Sociale à taux plein (i.e. 62 ans pour les non-cadres et 65 ans pour les cadres)
- taux de charges patronales : 49 % ou 50 % en fonction de la catégorie

Les tables de mortalité utilisées sont les tables TV/TD 2012-2014 avant le départ à la retraite pour l'ensemble des régimes ainsi que les tables TGF05 et TGH05 de l'Insee pour les régimes de capitaux (i.e. Indemnité de départ à la retraite et médailles du travail) et les tables prospectives générationnelles pendant la période de retraite uniquement pour les régimes de pension que constituent les dispositifs Cavdi, ARS, Pension et GRCD.

### **G.2- Médailles du travail**

Tous les salariés bénéficient d'une gratification d'ancienneté, à certaines dates anniversaires de leur embauche. A 15, 20, 25 et 30 ans d'ancienneté, cette gratification est d'un mois du dernier salaire. Elle passe à deux mois de salaires à 35, 38, 40, 43 ans et 3 mois de salaires à 48 ans d'ancienneté.

Le taux de charges patronales appliqué sur la base imposable est de 48%.

Une estimation de l'engagement correspondant est réalisée chaque année par la société d'actuaire, suivant la même méthodologie actuarielle et basée sur les mêmes hypothèses que les engagements de retraites à prestations définies.

### **H - PROVISIONS POUR RISQUES**

Des provisions pour risques sont comptabilisées au bilan à partir du moment où les critères suivants sont remplis :

- existence d'une obligation envers un tiers à la date de clôture,
- sortie de ressources certaine ou probable sans contrepartie au moins équivalente,
- possibilité d'estimer l'obligation avec une fiabilité suffisante.

D'une manière générale, chacun des litiges connus dans lesquels la société est impliquée a fait l'objet d'un examen à la date d'arrêt des comptes par la direction et après avis des conseils externes, le cas échéant, les provisions jugées nécessaires ont été constituées pour couvrir les risques estimés.

### **I - COMPTES CONSOLIDES**

Conformément à l'article L 233-17 et article R 233-15 du Code de commerce, la société est exemptée, en tant que mère de sous-groupe, d'établir des comptes consolidés et un rapport sur la gestion du groupe.

**III. NOTES SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE  
RESULTAT**

# BAYER SAS - Exercice 2019

## 3. NOTES SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 et dans le cadre de la transposition de la directive comptable européenne 2013/34/UE du 26 juin 2013, les dispositions des règlements ANC 2015-06 et 2015-07 s'appliquent en ce qui concerne la comptabilisation des malis techniques de fusion.

Ainsi et pour être en conformité avec ces règlements, le mali technique de fusion est ventilé afin d'affecter comptablement le mali de fusion sur le poste correspondant à chacun des actifs sous-jacents :

- immobilisations incorporelles : propriété intellectuelle (molécules), etc...
- immobilisations corporelles : terrains et bâtiments,
- immobilisations financières : titres de participation.

Au 31 décembre 2019, le mali de fusion est affecté comme suit :

Actifs sous-jacents du mali de fusion (en M€)	Affectation du mali au 01/01/2019	Sortie/ amortissement / dépréciation de mali 2019	Affectation du mali au 31/12/2019
<b>Actifs figurant dans les comptes des sociétés absorbées</b>			
Immobilisations incorporelles (fonds commerciaux)	58,3	-3,3	55,0
Immobilisations corporelles	36,3	-2,2	34,0
Immobilisations financières	239,6	0,0	239,6
<b>Actifs ne figurant pas dans les comptes des sociétés absorbées</b>			
Immobilisations incorporelles : Propriété intellectuelle	253,4	-20,1	233,3
Immobilisations incorporelles : Fonds commerciaux	83,8		83,8
<b>Total</b>	<b>671,4</b>	<b>-25,6</b>	<b>645,7</b>

(se référer aux paragraphes 3.1, 3.2 et 3.3 ci-dessous)

### 3.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles brutes s'élèvent à 544,6M€ contre 558M€ en 2018.

Au 31 décembre 2019, elles se composent essentiellement des éléments suivants :

- Concessions, brevets et droits similaires :
  - . Brevets/marques et licences : 63,0M€ (valeur nette : 14,5M€)
  - . Mali de fusion sur molécules (propriété intellectuelle) : 277,6M€ (valeur nette : 233,3M€ contre 253,4M€ à fin 2018).

La valeur actuelle des molécules Deltametrim, DFF, Fosetyl, Etéphon, Bromoxynil, Iprodione, Oxadiargyl, Ethiprole, Aclonifen, Carbaryl actifs sous-jacent du mali de fusion, a conduit à comptabiliser une dépréciation exceptionnelle à hauteur de 17,9M€.

## BAYER SAS - Exercice 2019

La cession de la molécule Fénamidone sur 2019 a conduit à comptabiliser une sortie de quote-part du mali de fusion de 14M€ et une reprise de provision pour dépréciation de 11,8M€.

- Fonds commerciaux : 204,1M€ (valeur nette : 154,9M€) dont :
  - . Des fonds commerciaux historiques nets de 16,1M€ (identique en 2018),
  - . Un mali de fusion pour une valeur globale de 178,8M€ (valeur nette : 138,8M€ à fin 2019 suite à la comptabilisation d'une dépréciation exceptionnelle de 3,3M€).

Les amortissements des immobilisations incorporelles s'élèvent à 48,5M€ contre 47,6M€ en 2018.

### 3.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles brutes s'élèvent à 438,3M€ contre 418,4M€ en 2018 et sont constituées des éléments suivants :

- Terrains :	7,4M€
- Mali de fusion sur terrains :	21,9M€
- Constructions :	153,6M€
- Mali de fusion sur constructions :	21,1M€
- Installations techniques, matériel, outillage :	189,6M€
- Autres immobilisations corporelles :	31,1M€
- Immobilisations en cours :	13,6M€

Les acquisitions de l'exercice se sont élevées à 23,0M€ et se répartissent comme suit :

- Terrains :	0,0M€
- Constructions :	6,5M€
- Installations techniques, matériel et outillage :	5,6M€
- Autres immobilisations :	2,4M€
- En cours :	8,5M€

La société a par ailleurs cédé ou mis hors service en 2019 des immobilisations ayant une valeur brute de 3,1M€, amorties à hauteur de 3,0M€.

Les cessions et mises au rebut de l'exercice 2019 des immobilisations complètement amorties se décomposent comme suit en valeur brute :

- Terrains :	0,0M€
- Constructions :	0,0M€
- Installations techniques, matériel et outillage :	1,0M€
- Autres immobilisations :	0,9M€

Les amortissements des immobilisations corporelles s'élèvent à 294,6M€ contre 276,8M€ en 2018.

La dotation aux amortissements de l'exercice représente 20,8M€ (contre 20,7M€ l'année précédente). Celle-ci inclut un montant de 2,2M€ d'amortissement sur le mali de fusion affecté aux bâtiments des différents sites Bayer en France.

## BAYER SAS - Exercice 2019

### 3.3 Immobilisations financières

Au 31/12/2019, les immobilisations financières brutes s'élèvent à 1023,1M€ contre 1022,6M€ à fin 2018, soit une augmentation de 0,5M€.

Elles se composent principalement de :

- Titres de participation (voir note 4.6) :	738,5M€
- Mali de fusion sur titres de participation :	274,2M€
- Prêts aux associés, personnel et autres :	9,3M€
- Dépôts et cautionnement :	0,6M€

Les seules variations en valeur brute des immobilisations financières correspondent à une augmentation des prêts de participation de l'employeur à l'effort construction.

Les titres de participation sont dépréciés de 53,6M€ au 31/12/2019, conformément à la note 2-B de l'annexe. Cette dépréciation comprend notamment un montant de 34,7M€ portant sur le mali de fusion.

Aucune cession de titres de participation n'a eu lieu sur l'exercice 2019.

### 3.4 Stocks

Au 31 décembre 2019, les stocks s'élèvent en valeur brute à 310,8M€. Ils ont fait l'objet d'une dépréciation à hauteur de 2,3M€.

### 3.5 Echéance des créances et dettes

Les créances s'élèvent à 199,3M€ dont 9,4M€ à plus d'un an.

La part à plus d'un an est principalement composée de :

- Prêts à l'effort construction :	8,8M€
- Dépôts et cautionnement :	0,6M€

Les dettes de la société s'élèvent à 648,9M€, dont 3,2M€ à plus d'un an et 5 ans au plus.

La part à plus d'un an est principalement composée de :

- Fonds de participation des salariés :	2,7M€
- Produits constatés d'avance :	0,5M€

### 3.6 Produits à recevoir

Les produits à recevoir s'élèvent à 51,0M€ au 31/12/19 et sont principalement composés d'avoirs à recevoir et de factures à établir.

### 3.7 Charges à Payer

Les charges à payer s'élèvent à 178,4M€ au 31/12/19 et se composent principalement de:

- Dettes fiscales et sociales :	96,7M€
- Dettes fournisseurs :	59,0M€

## BAYER SAS - Exercice 2019

- Emprunts et dettes financières :	0,1M€
- Clients créditeurs avoirs à établir	22,4M€
- Crédoiteurs divers	0,2M€

### 3.8 Charges et Produits constatés d'avance

Les charges constatées d'avance sont composées essentiellement des loyers, primes d'assurance et achats facturés non réceptionnés pour 2,6M€.

Les produits constatés d'avance sont constitués de la refacturation des travaux d'aménagement du site de La Garenne Colombe pour un montant de 0,5M€ et étalée sur la durée du bail.

### 3.9 Provisions

en M€	Montants au 01/01/19	Dotations	Reprises		Autres mouvements *	Montants au 31/12/19
			Montants utilisés	Montants non utilisés		
Provisions pour risques clients et autres litiges (a) & (c)	6,3	1,1	0,4	2,1		4,9
Provisions pour pertes de change (b)	0,0		0,0			0,0
Provisions pour pensions et obligations similaires (a)	124,3	7,8	5,1	11,4	1,6	117,2
Provisions pour restructuration (a)	59,8		15,3	7,6		36,9
Provision pour impôt (1)	0,3	9,0		0,3		9,0
Provisions pour impôt intérêts (b)	0,1	0,3		0,1		0,3
Autre Provisions pour risques (a)	0,5	0,3	0,0	0,2		0,6
<b>Total provisions</b>	<b>191,3</b>	<b>18,5</b>	<b>20,8</b>	<b>21,7</b>	<b>1,6</b>	<b>168,9</b>

\* Les autres mouvements correspondent à une dotation des provisions pour engagements sociaux liées aux transferts de personnel suite aux différentes cessions d'activités.

- (a) Dotations et reprises classées en exploitation
- (b) Dotations et reprises classées en financier
- (c) Dotations et reprises classées en exceptionnel

(1) Les dotations et reprises aux provisions pour impôts sont classées sur la ligne « impôts sur les bénéfices » (contrairement aux intérêts liés qui sont classés en financier).

## BAYER SAS - Exercice 2019

### 3.10 Emprunts et dettes financières

Les emprunts et dettes financières s'élèvent à 268,3M€ et sont constitués d'un emprunt groupe pour 265,0M€ et d'une réserve de participation.

### 3.11 Composition du capital social

Le capital social est de 112 539 893 Euros et se décompose en 761 022 actions au 31/12/2019. L'actionnaire de Bayer SAS est la société Bayer Global Investments B.V. qui possède 761 022 actions, soit 100% du capital social. Toutes les actions sont de même rang et confèrent les mêmes droits.

### 3.12 Variation des capitaux propres

(en M€)

<b>Situation à l'ouverture de l'exercice</b>		<i>Solde</i>
Capitaux propres avant distributions sur exercices antérieurs		1 013,1
Distributions sur résultats antérieurs		0,0
Capitaux propres après distributions sur exercices antérieurs		1 013,1
<b>Variations en cours d'exercice</b>		
	<i>En moins</i>	<i>En plus</i>
Variations du capital		
Variations des primes liées au capital (dividendes versés)		0,0
Variations des réserves		0,0
Variation du report à nouveau (dividendes versés)		0,0
Variations des provisions réglementées		0,0
Autres variations : résultat de l'exercice		182,0
<b>SOLDE</b>		<b>182,0</b>
<b>Situation à la clôture de l'exercice</b>		<i>Solde</i>
<b>Capitaux propres avant répartition</b>		<b>1195,1</b>

## 3.13 Ventilation du Chiffre d’Affaires net

### A) REPARTITION PAR SECTEUR D'ACTIVITE

(en M€)

	2019	2018
Fabrication et ventes de produits phytosanitaires	1 111,2	1 218,2
Activités diverses	200,0	172,4
<b>TOTAL</b>	<b>1 311,2</b>	<b>1 390,6</b>

Les activités diverses sont constituées de refacturations de prestations administratives et de recherches réalisées pour le compte d’autres sociétés du groupe.

### B) REPARTITION PAR MARCHES GEOGRAPHIQUES

(en M€)

	2019	2018
France	528,2	487,4
Etranger	783,0	903,2
<b>TOTAL</b>	<b>1 311,2</b>	<b>1 390,6</b>

## 3.14 Autres produits d’exploitation

Les autres produits pour 56,1M€ sont principalement constitués de :

- 54,2M€ de redevances en provenance du Groupe au titre de la rémunération de la propriété intellectuelle que Bayer SAS détient sur des matières actives et dont la commercialisation est réalisée par d’autres sociétés du groupe
- 1,9M€ d’autres produits divers.

## 3.15 Charges et produits financiers

Le résultat financier de 2019 s’élève à un bénéfice de 68,6M€ (bénéfice de 28,1M€ en 2018).

Ce résultat est principalement constitué par :

- Dividendes reçus des filiales étrangères pour 16,2M€,
- Dividende reçu de Bayer Healthcare SAS pour 51,8M€
- Intérêts et charges assimilées pour un montant net de -2,2M€
- Une reprise de provisions des titres de participation Bayer SA Colombie pour 2,1M€.

## BAYER SAS - Exercice 2019

### 3.16 Charges et produits exceptionnels

<b>CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		(en M€)
<b>▣ Sur opérations de gestion</b>		<b>15,7</b>
× Produits exceptionnels de compensation Groupe liés au redressement de la base taxable	16,3	
× Charges et Produits exceptionnels divers	-0,6	
<b>▣ Sur opérations en capital</b>		<b>-0,5</b>
× Moins-values sur cessions immobilisations incorporelles	-0,5	
. dont cession Fenamidone y compris sortie quote-part mali de fusion *	-0,8	
<b>▣ Dotation / Reprise sur amortissements et provisions</b>		<b>-7,2</b>
× Dotation/Reprise Provisions pour risques	2,2	
× Dotation/Reprise aux amortissements et dépréciations		
. dotation / reprise de provision pour dépréciation de quote-part du mali de fusion sur immobilisations incorporelles (note 3.1)	-21,2	
. reprise de provision pour dépréciation de quote-part du mali de fusion sur Fenamidone *	11,8	
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>		<b>8,0</b>

\* soit un profit net sur la cession Fenamidone de 11 M€ après prise en compte du mali de fusion correspondant

### 3.17 Ventilation de l'impôt sur les bénéfices / intégration fiscale

#### Ventilation de l'impôt

en Meuros	RESULTAT AVANT IMPÔT	Impôt Dû	RESULTAT NET
RESULTAT COURANT	204,4	-17,6	186,8
RESULTAT EXCEPTIONNEL	8,0	-4,5	3,5
PARTICIPATION DES SALARIES	-10,2	2,0	-8,2
RESULTAT COMPTABLE	202,2	-20,1	182,1

### Intégration fiscale

La société mère de l'intégration fiscale est la société Bayer SAS.

La charge d'impôt de Bayer SAS est calculée comme si elle était imposée séparément.

### Crédit d'impôt recherche

La société a bénéficié d'un crédit d'impôt recherche de 22,9M€ enregistré en déduction de la charge d'impôt globale.

### **3.18 Ecart de conversion sur dettes et créances libellées en monnaies étrangères**

Les écarts de conversion constatés dans les comptes au 31 décembre 2019 s'élèvent à un montant net quasiment nul.

**IV. AUTRES INFORMATIONS**

## 4.1 Engagements financiers

(en M€)

ENGAGEMENTS DONNES	MONTANT
<b>Effets escomptés non échus</b>	<b>0,0</b>
<b>Avals et cautions</b>	<b>0,0</b>
<b>Engagements en matière de pensions et d'indemnités de départ à la retraite (1)</b>	<b>14,4</b>
<b>Autres engagements donnés</b>	
- crédit bail	0,0
- contrat à terme en devises	0,0
- Location immeuble (bail irréductible)	30,3
<b>TOTAL (2)</b>	<b>42,1</b>
(2) dont concernant	
. les dirigeants	0,0
. les filiales	0,0
. les participations	0,0
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>	
<b>Avals et cautions</b>	<b>0,0</b>

(1) Correspond à la somme des écarts actuariels non comptabilisés à la date de clôture

## BAYER SAS - Exercice 2019

### 4.2 Accroissements et allègements de la charge d'impôt

Les éléments entraînant un décalage d'imposition conduisent à un allègement fiscal futur de 27,8M€ au 31/12/2019 et se décomposent comme suit :

(en M€)

	BASE	TAUX	ALLEGEMENT FUTUR D'IMPOT
Retraites	82,1	32,02% - 25,83%	21,4
PRC temporairement non déductible	10,3	32,02% - 25,83%	3,2
Participation	7,2	32,02%	2,3
Autres	2,9	32,02%	0,9
<b>TOTAL</b>	<b>102,5</b>	<b>-</b>	<b>27,8</b>

### 4.3 Rémunérations des dirigeants

Pour des raisons de confidentialité, les rémunérations des organes de direction ne sont pas communiquées.

### 4.4 Effectifs moyens

	2019	2018
<b>Cadres</b>	<b>1 025</b>	<b>1 092</b>
<b>Agents de maîtrise et techniciens</b>	<b>511</b>	<b>538</b>
<b>Employés / Ouvriers</b>	<b>248</b>	<b>283</b>
	<b>1 784</b>	<b>1 913</b>

### 4.5 Identité de la société mère consolidant les comptes de la société

Les comptes de la Société BAYER SAS sont consolidés par la société mère BAYER AG dont le siège social est à l'adresse suivante :

D – 51368 LEVERKUSEN  
ALLEMAGNE

# BAYER SAS - Exercice 2019

## BAYER SAS

### 4-6 LISTE DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS

Pour les filiales étrangères les éléments chiffrés proviennent des comptes reportés au groupe conformes aux normes IAS  
 Pour les filiales françaises (\*\*\*) les comptes sociaux ont été retenus.

FILIALES ET PARTICIPATIONS	1	2	Capital	Capitaux propres (avec réserves et capital social)	Quote-part du capital détenu	Valeur Comptable des titres détenus (en EUR)		Prêt et Avances consentis par la société et non encore encaissés (en EUR)	Montant des cautions et avalis donnés par la Société (en EUR)	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé (cours moyen) (en EUR)	Résultat : +Bénéfices ou -perte du dernier exercice clos (cours moyen) (en EUR)	Dividendes comptabilisés par la société au cours du dernier exercice clos (en EUR)	OBSERVATIONS
						Brute	Nette						
	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12			
<b>FILIALES ET PARTICIPATIONS</b>													
<b>31/12/2019</b>													
<b>A - RENSEIGNEMENTS DETAILLES CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS</b>													
1 - FILIALES DETENUES A + DE 50 % (F&P) (dont VB > à 1% du capital)													
Bayer Healthcare SAS (**)	47 857 231 EUR	100,00	301 638 510	72 344 363	100,00	301 638 510	301 638 510			1 150 643 507	20 284 344	51 819 400	
Monsanto SAS	35 022 368 EUR	100,00	181 362 082	228 852 012	100,00	181 362 082	181 362 082			246 717 646	7 762 118		
BCS VERMIDGENSEVERWALTUNGSGESELLSCHAFT gmbh	1 023 000 EUR	100,00	63 450 748	41 779 000	100,00	63 450 748	51 344 748			653 000	5 896 000		
BCS Holding Australia	20 000 000 AUD	100,00	30 562 217	17 107 000	100,00	30 562 217	30 562 217			0	0		
Bayer Vapi Inde	232 626 000 INR	100,00	34 148 784	350 417 000	100,00	34 148 784	34 148 784			162 898 000	18 801 000		
2 - PARTICIPATIONS DETENUES DE 10% A 50%(P&P) (dont VB > à 1% du capital)													
BCS Bangladesh	20 000 000 BDT	60,00	1 463 511	-3 196 000	60,00	1 463 511	0			26 187 000	1 489 000		
BAYER VIETNAM	146 109 000 000 VND	48,78	4 765 221	51 136 000	48,78	4 765 221	4 765 221			168 536 000	13 843 000		
Bayer Cropscience (China) Co. LTD	228 187 000 CNY	42,19	11 311 278	62 580 000	42,19	11 311 278	11 311 278			286 627 000	6 179 000	12 237 884	
BCS Ltd Inde	443 421 000 INR	19,28	3 274 325	821 731 000	19,28	3 274 325	3 274 325			414 620 000	30 022 000	1548 417	
BCS Ltd Corée	2 282 225 000 KRW	10,00	2 774 383	40 571 000	10,00	2 774 383	2 774 383			143 095 000	1 238 000	1557 879	
<b>B - RENSEIGNEMENTS GLOBAUX SUR LES AUTRES TITRES</b>													
1 - FILIALES NON REPRISES EN A													
a) Filiales Françaises(F1)													
b) Filiales Etrangères(F2)			27 219 243			27 219 243	27 205 802						
2 - PARTICIPATIONS NON REPRISES EN A													
a) Participations Françaises(A&P20)			43 361			43 361	43 361						
b) Participations Etrangères(A1&P21)			287 343			287 343	76 072						